

**Peut-on se passer de l'avis du Parlement et de la population quant à l'avenir de l'Hôpital du Jura ?**

Loïc Dobler (PS)

En mars 2023, le groupe parlementaire socialiste interpellait le Gouvernement quant au projet de l'Hôpital du Jura, lequel vise à faire de l'établissement hospitalier un simple locataire sur son site de Delémont.

Samedi 15 juillet dernier, le « Quotidien jurassien » revenait sur la question du nouveau site en indiquant que l'analyse du Service juridique de l'Etat jurassien confirmait que le Conseil d'administration de l'H-JU pouvait décider seul de l'avenir du site de Delémont

En outre, le journal régional rapportait les propos du ministre de la Santé, pour qui la construction d'un nouveau site devenait « presque une question de survie ». Depuis mars 2023 et le débat au Parlement lié à notre interpellation, et compte tenu des propos relayés par la presse à ce sujet, on remarquera qu'on est passé d'une prudence certaine du côté gouvernemental à une « quasi question » de survie pour l'H-JU ! Est-ce l'avis du service précité qui donne de l'assurance au Gouvernement ?

Il manque pourtant une lecture politique de ce projet. Un avis juridique n'est qu'un avis juridique. Qu'on se souvienne, par exemple, que le même Service juridique de l'Etat estimait qu'il était utopique d'instaurer un salaire minimum cantonal. Et pourtant, salaire minimum jurassien il y a eu et il y a.

Il convient ici de rappeler que l'Etat jurassien est l'unique propriétaire de l'H-JU et qu'il finance 55% des prestations hospitalières. En outre, et selon l'étude mandatée par l'OFSP - dont les conclusions ont été publiées en 2019 -, l'H-JU percevait une contribution cantonale totale de 13'378'000 francs par an déclinée à travers différentes rubriques (maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale, formation universitaire, sous-financement ambulatoire, tarifs Tarmed sous facturés, ambulances et CASU, etc.). Enfin, c'est également l'Etat jurassien qui nomme les membres du Conseil d'administration de l'H-JU. Une indépendance somme toute plus que relative.

Les conséquences financières et leurs effets sur la politique sanitaire de l'Etat ne sont donc pas à sous-estimer. En mars 2023, le Gouvernement indiquait d'ailleurs : « Il faudra que l'Hôpital du Jura démontre qu'il est toujours en mesure de remplir les obligations qui découlent du contrat de prestations pour le site de Delémont dans le nouveau bâtiment ». Est-ce que la démonstration a été faite, qui permette au Gouvernement, en juillet 2023, de soutenir ce projet ?

**Aussi, nous prions le Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :**

- 1. Est-ce que l'avis du Service juridique de l'Etat concernant le projet de l'H-JU sera rendu public ?**
- 2. Est-ce que l'H-JU a fait la démonstration qu'il sera toujours en mesure de remplir les obligations qui découlent du contrat de prestations pour le site de Delémont ? Si oui, le Gouvernement peut-il nous communiquer l'ensemble des éléments à ce sujet ?**
- 3. L'Etat jurassien participant de manière importante au fonctionnement de l'H-JU, existe-t-il des garanties quant au fait que l'H-JU pourra assumer l'entier des coûts d'une location d'un nouveau bâtiment sans impact financier pour l'Etat jurassien ?**
- 4. Est-ce qu'il existe d'autres hôpitaux romands publics qui ne sont pas propriétaires d'un de leurs sites principaux ?**

5. **Le cadre légal jurassien ne prévoyant pas que l'H-JU puisse devenir locataire pour la bonne raison que personne n'a jamais évoqué cette possibilité jusqu'à la fin de l'année dernière, le Gouvernement estime-il qu'il est judicieux de priver le Parlement et la population jurassienne de donner leur avis sur l'avenir du seul hôpital public jurassien ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Loïc Dobler (PS)

### **Co-signataires**

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 19 juillet 2023